



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE
DEPARTEMENT : HAUTE-GARONNE
Arrondissement : Muret

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° 2021 05

Objet : Vente d'un tractopelle Haulotte MJX 990 à Monsieur François Bizet.

Le Président de la Communauté de Communes du Volvestre :

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° C20210128-5 en date du 28 janvier 2021 donnant délégation au Président ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en vente divers matériels inutilisés par la Communauté de Communes du Volvestre ;

Vu les estimations faites par le service Bâti sécurité de la communauté ;

Considérant la demande d'achat de Monsieur François BIZET, gérant de l'EARL Ardennes.

DECIDE

Article 1^{er} : Approbation de la vente à Monsieur François BIZET

D'approuver la vente à Monsieur François BIZET du matériel Tractopelle Haulotte MJX 990 en l'état, ainsi que 3 godets et une fourche, adaptés au matériel cité, au prix de neuf mille euros TTC (9 000 € TTC).

Article 2 : Exécution

Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes du Volvestre est chargée de l'exécution de la présente décision.

Inscription au registre.
Pour copie conforme.

A Carbonne, le 18 mars 2021

Le Président,
Denis TURREL



Haute garonne
Date de reception de l'AR: 23/03/2021
031-200066819-AU_010_2021-AU

recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois
3 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 »